Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Recu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID: 059-215901299-20230609-09062023_D33BP-DE

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 9 JUIN 2023 CONVOCATION DU 30 MAI ET CONVOCATION COMPLÉMENTAIRE DU 5 JUIN 2023

Le 9 juin 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

> Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire. Nombre de Conseillers: 19

PRÉSENTS:

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, Mme DELTOUR

PROCURATIONS:

Mme BROUTIN à Mme THELLIER-CUVELIER Mme CARON à M DESPREZ Mme GELEZ à Mme SINIARSKI M GOHIER à M OLIVE M HENRIQUET à M CHACORNAC Mme PERAL à M ROCHE

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme DA SILVA MARTINS

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°33/2023

Autorisation de solliciter une subvention auprès du Département du Nord pour la création de pistes cyclables rue de la Ladrerie dans le cadre du dispositif Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD) 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible au dispositif "Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale" (APCD).

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation : il s'agit du réaménagement de la rue de la Ladrerie avec la création de pistes cyclables dont le coût est estimé en phase AVP de 120 575€ HT.

L'aide du Département du Nord est subventionnée à 75% et plafonnée à 50 000€ HT.

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le 13/06/2023

ID: 059-215901299-20230609-09062023_D33BP-DE

adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres présents pour pouvoir déposer un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif d'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix pour) :

- > Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'Accompagnement de la Politique Cyclable Départementale (APCD).
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et tous les documents s'y rapportant.

Les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme

> Le Maire, **Bernard CHOCRAUX**

DATE DE PUBLICATION: 13/06/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET: 13/06/2023

Séance du Conseil Municipal – Vendredi 9 Juin 2023